
Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 05/ 2022

Nombre de Membres

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 26

L'An deux mil vingt et deux le 24 Janvier ,
le Conseil Municipal étant
assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances
après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant
en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane – M. AIGUESPARSES Cédric- Mme
AURIOL Anne- M. BENEDETTO Nicolas- Mme BOUCHER Julie- M.
CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène- Mme DUPONT Karine-M.
FERRARI Fabien-M. FRELIER Laurent- Mme GACNIK Marie-France- M.
HERAUD Jean-François- M. HURET David- Mme NICODEMO Mélissia-
Mme PRUNET Sophie-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO
Fabienne-M. SEIGNOBOS Jean-Luc- M. TASSY Jacques- Mme THIERRY
Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. CAMARA
Célestin.

Mme LECUREUX Aurore donne procuration à M. HURET David.

-
Etaient absents excusés- Mme ARNAL Estelle

**Délibération portant demande de subvention auprès de l'Agence de
l'Eau, dans le cadre de la mise à jour du schéma directeur de l'eau
potable.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
Mme PRUNET Sophie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée
pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite mettre à jour son schéma directeur d'eau
potable tout comme le schéma directeur d'assainissement en cours de révision.

Un devis estimatif a été établi par VEOLIA pour un coût total HT de 39 910 €, une subvention
peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % selon le plan de financement
suivant proposé :

- Coût de l'opération HT : 39 910 €
- Montant de subvention sollicitée Agence de l'eau (50 %):19 955 €
- Autofinancement de la commune (50 %) : 19 955 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer .

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à
l'unanimité :

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau une subvention d'un montant de 19 955 € représentant 50 % du montant HT de l'opération de 39 910 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette demande .

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS



19 955 €